Centre Communal d'Action Sociale

N° 31/2026

COMMUNE de SAINT-YORRE

C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)
Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration
Séance du 25 juin 2026

Date de la convocation : 18/06/2026
Nombre d'administrateurs : En exercice : 9 / Présents : 7 / Votants : 9

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Yorre, légalement convoqué, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Président :

Présents :
M. KUCHNA Joseph
Mme LABRUYERE Brigitte
Mme GASTON-REAU Gisèle
Mme BERIOUX Emmanuelle
M. BESSON Pascal
M. BAUDASSÉ Joël
Mme PAGÈS Sonia

Absents ayant donné pouvoir :
Mme LAURENT Dominique
M. MELIN Thierry

4- Adoption du nouveau Document Individuel de Prise en Charge et du nouveau règlement de fonctionnement du Service Autonomie à Domicile (annexes 4 et 5)

Vu l'article L.311-4 du Code de l'action sociale et des familles prévoyant la remise d'un livret d'accueil auquel est annexé le règlement de fonctionnement et disposant qu'un document individuel de prise en charge (DIPC) est élaboré avec la participation de la personne accueillie ;

Considérant la nécessité d'actualiser le règlement de fonctionnement du Service Autonomie à Domicile afin de tenir compte des évolutions réglementaires et des pratiques du service ;

Considérant la nécessité de mettre à jour le Document Individuel de Prise en Charge afin de préciser les modalités d'accompagnement des bénéficiaires et les engagements réciproques entre le service et les bénéficiaires ;

Considérant que ces documents participent à la garantie des droits des personnes accompagnées et à l'amélioration continue de la qualité du service rendu ;

Les membres du Conseil d'Administration sont invités à valider le nouveau règlement de fonctionnement et le nouveau document individuel de prise en charge et à autoriser le Président du CCAS à signer ces deux documents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent de Clermont-Ferrand, 6 Cours Sablon 63033 Clermont-Ferrand, dans un délai de deux (2) mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. La saisine est également possible par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Vote **POUR** à l'unanimité

REÇU EN PREFECTURE
le 29/06/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-003-260303581-20260629-DELIB31_26-

Centre Communal d'Action Sociale

COMMUNE
de SAINT-YORRE

Fait à Saint-Yorre, le 26/06/2026,

Le Président,

Joseph KUCHNA

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
MAIRIE
03270 ST YORRE

La secrétaire de séance,

Brigitte LABRUYERE

REÇU EN PREFECTURE
le 29/06/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-003-260303581-20260629-DELIB31_26-